



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

Programme de certification BNQ 9700-253 Tarifs 2018-2019*

Activités	Nouveau certificat	Renouvellement d'un certificat
Frais administratifs initiaux (dépôt non remboursable qui doit accompagner la demande)	Note 2	Note 2
Visite de contrôle en vue de la certification	Note 3	Note 3
Délivrance du certificat de conformité	Inclus	Inclus
Visites de contrôle périodiques en vue du maintien du certificat (1 visite par année) :		
▪ avant la fin de la 1 ^{re} année suivant la délivrance du certificat;	Note 3	Note 3
▪ avant la fin de la 2 ^e année suivant la délivrance du certificat.	Note 3	Note 3
Frais administratifs annuels :		
▪ à la fin de la 1 ^{re} année suivant la délivrance du certificat;	Note 2	Note 2
▪ à la fin de la 2 ^e année suivant la délivrance du certificat.	Note 2	Note 2
Traitement des demandes d'actions correctives	153 \$/h	153 \$/h
Modification du certificat	Inclus	Inclus
Frais pour dossiers non actifs	Note 2, jusqu'à concurrence de 1 500 \$	Note 2, jusqu'à concurrence de 1 500 \$

Note 1 — Les frais (excluant les taxes) pour l'obtention d'un certificat de conformité du BNQ et pour son maintien au cours des trois premières années seront précisés ultérieurement dans le contrat de service du BNQ et couvrent les informations présentées ci-dessus.

Note 2 — Les frais administratifs initiaux et annuels (290 \$ [jusqu'à 5 employés], 570 \$ [jusqu'à 15 employés], 1 150 \$ [jusqu'à 30 employés], 1 740 \$ [jusqu'à 50 employés] ou 2 290 \$) seront déterminés en fonction de la taille et de l'organisation.

Note 3 — Dans le cas d'un seul site et lorsque les informations demandées relatives à ou aux événements ciblés sont jugées acceptables, les frais des visites de contrôle types sont respectivement pour la visite en vue de la certification et pour chacune des visites périodiques de 1 650 \$ et 1 180 \$.

* Les tarifs sont révisés annuellement par le BNQ.